

DOSSIERS DE GUERRE RENDUS PUBLICS

Le premier ministre a annoncé récemment que les documents du Cabinet et les procès-verbaux du Cabinet datant du début de 1942 à la fin de la Deuxième Grande Guerre ont été confiés à l'Archiviste fédéral pour être mis à la disposition du public.

Monsieur Trudeau a précisé que cette décision fait exception à la ligne de conduite annoncée en mai 1969, selon laquelle les documents du Gouvernement sont rendus publics après trente ans. En vertu de cette règle, les procès-verbaux du Comité de guerre du Cabinet concernant la période qui se termine avec l'année 1941 étaient divulgués il y a quelques mois.

"Depuis le début de l'année en cours, a ajouté le premier ministre, "les Gouvernements du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Australie ont décidé de rendre publics tous leurs dossiers de guerre. Vu la corrélation très étroite entre les discussions relatives à la conduite de la guerre et les mesures adoptées, notamment sur les plans économique et militaire, un grand nombre des documents britanniques et américains se rapportent au Canada et font souvent allusion à des décisions et mesures canadiennes.

"Il ne serait évidemment pas convenable que les journalistes, les universitaires et autres personnes intéressées n'aient pas accès également, au Canada, à des documents d'une aussi grande valeur historique. Étant donné les circonstances, et malgré notre intention première d'observer rigoureusement la règle des trente ans en ce qui touche les dossiers du Cabinet, je ne vois aucun motif valable de retarder la publication de nos archives de guerre."

Le premier ministre a ajouté qu'il a informé le chef de l'opposition et les anciens premiers ministres que cette dérogation à la règle des trente ans s'applique uniquement aux dossiers de guerre. Sauf dans ce cas tout à fait exceptionnel, la règle des trente ans continuera de s'appliquer aux procès-verbaux et aux documents du Cabinet et des comités du Cabinet.

NOUVELLE TECHNIQUE DE COMMUNICATION DANS L'ARCTIQUE

Une nouvelle technique de communication conçue afin d'encourager la participation communautaire et favoriser le développement, grâce à l'utilisation conjointe du téléphone et de la radio, a récemment été mise en oeuvre dans l'Arctique canadien. Baptisée Comminterphone (*Community Interaction Telephone*), cette expérience sociale unique en son genre est le fruit de l'initiative conjointe de la Société Radio-Canada, de la Bell Canada, du ministère fédéral des Communications et du Centre de recherche Bell-Northern. Les promoteurs espèrent que les

données recueillies dans un an permettront d'améliorer les techniques de communication.

La Société royale du Canada a organisé une première démonstration du système Comminterphone lors d'un symposium de deux jours tenu à la Bibliothèque des sciences naturelles du Canada à Ottawa. Cette manifestation avait pour thème "Les communications au foyer".

Le système allie la commodité des appareils de téléphone privés à la capacité de rayonnement de la radio. On peut, en composant un numéro de téléphone donné, transmettre les conversations d'au plus quatre personnes à la fois grâce à un émetteur radio à faible puissance pour ensuite les diffuser cinq milles à la ronde. Toute personne à l'écoute dans la région immédiate peut capter cette émission à l'aide d'un appareil récepteur radio à amplitude de fréquences ordinaire. Les auditeurs désireux d'intervenir ou de signaler des événements en cours d'émission n'ont qu'à composer le numéro donné pour communiquer à l'intérieur du système.



Willie Adams, résident de Rankin Inlet, règle le dispositif de conférence du Comminterphone dans le central téléphonique d'une petite communauté septentrionale.

TYPES D'ÉMISSIONS

L'expérience, mise en train en novembre 1971, se poursuit à Rankin Inlet dans les Territoires du Nord-Ouest, communauté de 500 habitants située à 1,300 milles au nord d'Ottawa sur la rive ouest de la Baie d'Hudson. L'évaluation préliminaire de Comminterphone sur une période de deux mois révèle que le système a permis de diffuser trois types d'émissions: les nouvelles de la communauté, l'annonce d'événements publics et la diffusion de renseignements comme les bulletins météorologiques, puis, des conversations spontanées, des discussions et l'expression d'opinions à la discrétion du participant, de même que des émissions maison et des séances récréatives d'initiative personnelle, comme des programmes de chant. Les conversations spontanées ont